

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

**DEPARTEMENT
DE LA
HAUTE-GARONNE**

Nombre de conseillers
- en exercice : 33
- présents : 26
- procurations : 6
- absent excusé : 1
- ayant pris part au vote : 32

**ARRONDISSEMENT
DE
TOULOUSE**

L'an deux mille vingt-deux et le 7 décembre à 18 heures 30, les membres du conseil municipal de la commune de L'Union se sont réunis dans la Salle des Fêtes sur la convocation qui leur a été adressée par Monsieur le Maire le 1^{er} décembre 2022, conformément aux articles L.2121-7 et L.2122-8 du Code Général des Collectivités Territoriales.

**MAIRIE
DE
L'UNION
3 1 2 4 0**

Etaient présents : M. PERE, M. NAVARRO, MME BEC, M. ROUX, MME GODEAS, M. FEULLERAT, MME GREGOIRE, M. ROFE, MME SIMON-LABRIC, M. ORTIC, MME QUONIAM-DOUREL, M. PUGET, M. MERLEY, M. MOLET, MME CELERIER, M. BAMIÈRE, MME TOULZE, M. COMBE, M. CADIEU, M. DOMENEGHETTY, MME PERROUX, MME SERRET-PERES, M. MITTAUX, MME GENNARO-SAINT, MME GRUEL, MME MAURIN,

☎ 05.62.89.22.89

Etaient absents excusés ayant donné procuration : M. BAUMLIN (POUVOIR A M. ROUX), MME GUEDES (POUVOIR A MME GODEAS), M. GARDE (POUVOIR A MME BEC), MME JARRIGE (POUVOIR A M. NAVARRO), MME CABERO (POUVOIR A MME CELERIER), M. DEHOURS (POUVOIR A MME GENNARO-SAINT),

Etait absente excusée : MME FERRE

M PUGET est élu secrétaire de séance

DÉLIBÉRATION n°2022/114

Objet : Dépenses nouvelles d'investissement 2023

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal que conformément à l'article 15 de la loi du 05 Janvier 1988, il peut engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits inscrits à la section d'investissement du Budget de l'exercice précédent.

Monsieur le Maire rappelle également qu'il convient de préciser le montant et l'affectation des crédits.

Les crédits seront inscrits au budget lors de son adoption et l'autorisation du conseil municipal n'est valable que jusqu'à l'adoption du budget primitif.

Dans ce cadre, Monsieur le Maire propose au conseil municipal d'ouvrir pour l'exercice 2023, 25 % des crédits du Budget 2022, selon la répartition suivante :

Nature	OPERATIONS	BP	BS/DM	TOTAL	OUVERTUR 2023
2128/2158 2181/2182 2183/2184 2188/21578/213 12	131 – Achat divers	250 000 €	-	250 000 €	62 500 €
2128/21311 21312/21318 2158/21538/218 1/2118/2031	132 – Travaux divers	308 000 €	-68 000 €	240 000 €	60 000 €
2188	145 – Défibrillateurs	20 000 €	-	20 000 €	5 000 €
2183 2188 2051	98 – Informatique et reprographie	80 000 €	-	80 000 €	20 000 €
21311/21312/21 318/2158/2188	182 – Transition énergétique	485 000 €	-355 000 €	130 000 €	32 500 €
21318	192 – Aménagement des anciens locaux du Trésor public	180 000 €	-110 000 €	70 000 €	17 500 €
21318	190 – Café culturel	376 352 €	-316 352 €	50 000 €	12 500 €
2128/2158/2121/ 2181	2019168 – Végétalisation et aménagement des espaces publics	70 000 €	22 000 €	92 000 €	23 000 €
2182	87 – Véhicules	50 000 €	45 000 €	95 000 €	23 750 €
TOTAL				1 027 000€	256 750€

Décision

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire, après en avoir délibéré,

Décide :

Moins 4 abstentions (MME GENNARO-SAINT, MME GRUEL, MME MAURIN, M.DEHOURS),

- D'ouvrir pour l'exercice 2023, 25 % des crédits du Budget 2022, selon la répartition présentée dans le corps de la présente délibération.

Envoyé en préfecture le 13/12/2022

Reçu en préfecture le 13/12/2022

Publié le 13 DEC. 2022

ID : 031-213105612-20221213-D2022_114-DE



Pour copie conforme,

Le Maire,
Marc PÉRE

- Transmis le 13 DEC. 2022
- Affiché le 13 DEC. 2022



Pour le Maire,
et par délégation,
L'Adjoint au Maire
David ROFÉ